



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## autoroutes

Question écrite n° 38517

### Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur certaines interrogations que peut susciter la gestion des précipitations neigeuses du week-end des 21 et 22 novembre dans le sud de la région Rhône-Alpes. Alors que la neige rendait déjà le transit délicat aux alentours de Montélimar très tôt le samedi matin, la circulation sur l'A 7 n'a été coupée qu'en milieu d'après-midi piégeant des milliers de véhicules, PL et VL confondus. Plus de quarante-huit heures après les véhicules particuliers étaient encore contraints d'emprunter les N 86 et N 7 saturées et verglacées afin de laisser le réseau routier libre pour l'évacuation des poids lourds accumulés. L'intensité des chutes de neige était exceptionnelle. L'intensité des désagréments causés aux usagers ne l'était guère moins. C'est donc l'occasion de reposer la question de l'information et du traitement des bulletins d'alerte météorologiques à tous les échelons de responsabilité et notamment au niveau d'une coordination entre les préfetures et les sociétés concessionnaires des réseaux autoroutiers. C'est aussi l'occasion de reposer la question du ferroutage qui éviterait une bonne part du transit international de poids lourds sur les routes et autoroutes françaises. L'incendie du tunnel du Mont-Blanc avait été à l'origine d'un début de prise de conscience. Il lui demande l'état d'avancement des réflexions engagées huit mois après ce sinistre.

### Texte de la réponse

Lors des événements liés aux chutes de neige qui sont intervenues le week-end du 20 novembre 1999 dans la vallée du Rhône, la Société des autoroutes du Sud de la France est intervenue dès le vendredi 19 novembre. La mise en alerte des équipes a permis de déployer les engins de déneigement en préventif puis à nouveau au début de la chute de neige du samedi. Toutefois, l'action de déneigement a été entravée par l'indiscipline de certains chauffeurs de poids lourds, rendant la situation critique sur l'autoroute A 7, en raison du caractère de la précipitation neigeuse tant par sa soudaineté que par son intensité. Le plan neige de la vallée du Rhône élaboré en 1997 a été déclenché ; la mesure de stationnement forcé des camions sur l'autoroute qu'il prévoit, pour privilégier la circulation des véhicules légers, a permis d'éviter une paralysie du trafic sur les routes nationales 7 et 86. Cependant, les difficultés qui ont été observées ont conduit à lancer une mission d'évaluation et d'analyse menée conjointement avec le ministère de l'intérieur, afin de tirer tous les enseignements de ces perturbations et d'adapter en conséquence le plan neige de la vallée du Rhône. Le rapport vient d'être déposé et plusieurs mesures ont été prises, en particulier en matière d'alerte et d'amélioration de la réactivité dans la prise de décision, de redéfinition des stratégies afin d'étendre le contrôle des flux de poids lourds à l'amont de la zone concernée et de renforcer l'information par une professionnalisation de la communication au travers de l'utilisation de la radio FM 107.7. S'agissant du ferroutage et du transport combiné rail-route, il s'agit de techniques permettant de transférer de nombreux types de trafics du mode routier au mode ferroviaire et, donc, de décongestionner les axes routiers, tout en bénéficiant de la complémentarité offerte par les caractéristiques de ces deux modes. Ces techniques contribuent au rééquilibrage souhaité par le Gouvernement entre les différents modes de transport, en faveur de ceux qui, comme le mode ferroviaire, présentent des avantages pour la collectivité en termes de sécurité routière et de protection de l'environnement. C'est la raison pour laquelle le

transport combiné constitue une priorité pour le Gouvernement, qui, par le biais des aides qu'il lui accorde, tant au niveau des investissements que de l'exploitation, soutient de façon importante son développement. Ce développement sera notamment encouragé de manière à accroître la part de marché du fret ferroviaire dans les zones sensibles comme les Alpes et les Pyrénées. La réalisation d'un nouveau franchissement ferroviaire entre Lyon et Turin, qui permettra concrètement le ferroutage sous les Alpes, sera accélérée. Des décisions seront prises à ce sujet lors de la prochaine rencontre des ministres des transports français et italien à l'automne 2000. A la demande du Gouvernement, la SNCF a d'ores et déjà renforcé son offre sur cette relation. Par ailleurs, au cours des prochaines années, l'exploitation et l'infrastructure de la ligne ferroviaire de la Maurienne doivent être améliorées afin d'accroître la capacité de transport qu'elle présente actuellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38517

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1999, page 6935

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4170